



GROUPESUR L'AVIATION INTERNATIONALE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (GIACC)

PREMIÈRE RÉUNION

Montréal, 25 – 27 février 2008

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS — 1^{re} JOURNÉE

Point 1 : Questions administratives

Ouverture de la réunion

1. À l'ouverture de la réunion, le Président du Conseil a souhaité aux membres du GIACC et à leurs conseillers la bienvenue à Montréal. Il les a encouragés à aborder leur tâche consistant à élaborer un Programme d'action sur l'aviation internationale et les changements climatiques dans un esprit d'ouverture et de coopération. L'allocation du Président est affichée sur la page web et le site web sécurisé du GIACC.

2. Se joignant au Président du Conseil pour souhaiter la bienvenue aux participants, le Secrétaire général a noté que le Plan d'activités de l'OACI établissait des objectifs clairs que l'Organisation avait l'intention de réaliser pour appuyer les efforts mondiaux consentis pour lutter contre les changements climatiques. Il a souligné que le vendredi 29 février 2008, une plaque serait dévoilée dans le hall rappelant que le siège de l'OACI est le premier édifice du Canada à recevoir le prestigieux certificat Leadership in Energy and Environmental Design. Le texte du message de bienvenue du Secrétaire général est affiché sur la page web et le site web sécurisé du GIACC.

3. À la suite de la présentation des différents directeurs par le Président du Conseil, le secrétaire du GIACC a présenté les membres et leurs conseillers. Il a été noté que bien que trois membres, MM. T.E.W Schmidt (Allemagne), K. Gohain (Inde) et E. Bachurin (Fédération de Russie), n'aient pu participer à la réunion en raison de conflits d'horaire ou pour cause de maladie, ils seraient à la prochaine réunion.

Élection du Président et du Vice-Président

4. Sur proposition de M. D.K. Elwell (États-Unis), appuyé par M. J. Doherty (Australie), le Groupe a élu M. R. Cron (Suisse) Président de la première réunion et M^{me} B. Gravitis-Beck (Canada) Vice-Présidente.

5. Dans ses remarques liminaires pour entamer le processus, le Président a souligné la nécessité d'une approche globale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'aviation, laquelle approche comporterait des mesures technologiques, des mesures opérationnelles et des mesures économiques. Il a noté que les questions clés à aborder en application de la Résolution A36-22 de l'Assemblée (*Examen récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le*

domaine de la protection de l'environnement), Appendice K (*Programme d'action de l'OACI sur l'aviation internationale et les changements climatiques*), étaient l'identification d'objectifs ambitieux possibles, la détermination des éléments à inscrire au Programme d'action et l'identification de moyens pour mesurer les progrès réalisés. La réunion avait pour objectifs principaux de créer un esprit d'équipe, d'échanger des renseignements entre membres, représentants de l'industrie de l'aviation et Secrétariat, d'échanger des vues sur les éléments du Programme d'action visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'aviation et sur des objectifs ambitieux, de définir le processus et les méthodes de travail du Groupe et d'assigner les tâches en vue de la deuxième réunion, qui doit se tenir à l'été de 2008.

Examen de l'organisation des travaux

6. La réunion a ensuite examiné l'organisation de ses travaux en se fondant sur les notes de travail WP/1, WP/2 (Révision n° 1) et WP/3. Le Groupe a examiné et accepté le mandat approuvé par le Conseil, qui est énoncé dans l'Appendice A à la note WP/1. Notant l'extrait du procès-verbal de la quatorzième séance de la 182^e session du Conseil, qui figure dans l'Appendice B à cette note, concernant le mandat et les méthodes de travail du GIACC, le Groupe est convenu de tenir compte des observations des Représentants au Conseil dans ses travaux. Il a aussi noté et accepté de prendre en compte les observations de M. M.V. Pinta Gama (Brésil) concernant le paragraphe 1 du mandat, selon lesquelles le titre devrait être amendé en y ajoutant les mots « sous forme de rendement du carburant pour l'aviation internationale », après les mots « objectifs ambitieux possibles », et l'alinéa a) devrait être amendé pour se lire « examiner les moyens de mettre en œuvre le mandat formulé dans l'Appendice K à la Résolution A36-22 de l'Assemblée, à la lumière de l'article 2.2 du Protocole de Kyoto ; ».

7. Le Groupe a ensuite adopté le programme proposé pour la réunion, qui est exposé dans l'Appendice B à la note WP/3 et a pris acte de l'ordre du jour annoté qui est joint à la note WP/2 (Révision n° 1). Il a aussi noté les aspects organisationnels et les méthodes de travail énoncés dans la note WP/3.

Examen général

8. À l'invitation du Président, chaque membre a ensuite présenté ses vues sur l'objet du GIACC dans le cadre de son mandat, de son rôle et de ses méthodes de travail.

9. Résumant les délibérations, le Président a indiqué qu'il fallait travailler de façon constructive dans un esprit de consensus et d'ouverture, s'attaquer aux questions des changements climatiques sous la direction de l'OACI mais en étroite collaboration avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et trouver des solutions ambitieuses mais réalisables, établir un cadre mondial permettant aux divers États de prendre des mesures favorisant une croissance internationale durable, et rendre compte de ces mesures à l'OACI (ce qui signifiait examiner tous les domaines possibles d'action de façon créative et innovatrice, y compris en ce qui concerne des mesures opérationnelles et technologiques ainsi que des mesures fondées sur le marché), et travailler à partir de ce qui a déjà été fait par l'industrie et les services chargés de la réglementation, identifier des objectifs ambitieux au niveau mondial (ces objectifs devaient être quantifiables ; ils devaient aussi tenir compte des spécificités nationales et régionales ainsi que du principe des responsabilités communes mais différenciées). Les objectifs communs devraient permettre aux États d'identifier des besoins financiers et promouvoir le recours à un financement innovateur et au transfert de technologies vers les pays en développement. Même si le CAEP se concentre sur les questions techniques, le GIACC devrait demeurer une entité axée sur les questions politiques. Une collecte de données devrait être envisagée dans le cadre des objectifs du GIACC et les membres du Groupe devraient être prêts à contribuer à cet exercice ainsi qu'à tenir compte des renseignements provenant d'autres entités telles que le Groupe d'experts

intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Des échéances très serrées obligeaient le GIACC à se doter d'une organisation très efficace pour ses travaux ; cette organisation prévoirait la création d'équipes spéciales actives dans l'intersession entre les réunions officielles du Groupe.

Point 2 : Examen des activités liées aux émissions provenant de l'aviation au sein de l'OACI et à l'échelle internationale

10. La Directrice du transport aérien (D/ATB), championne de l'Objectif stratégique C : Protection de l'environnement de l'Organisation, a pris la parole devant le Groupe pour traiter des travaux du Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP). Soulignant le fait que le CAEP avait produit au fil des ans des trésors de renseignements sur les incidences de l'aviation sur l'environnement ainsi que sur les options d'atténuation de ces incidences, elle a fait référence en particulier au document intitulé *ICAO Environmental Report 2007*, dont des exemplaires avaient été mis à la disposition des participants. Le texte de l'allocation de D/ATB est affiché sur la page web et sur le site web sécurisé du GIACC.

11. Le Chef du Groupe de l'environnement (C/ENV), qui a rempli les fonctions de secrétaire du CAEP, a alors fait une présentation sur les activités du Comité en ce qui concerne les changements climatiques, en particulier les activités liées à la quantification de l'incidence de l'aviation sur l'environnement, aux mesures d'atténuation, à l'adaptation des opérations aéronautiques en fonction des changements climatiques et à la diffusion des renseignements. C/ENV a souligné le fait que les activités du CAEP concernant l'adaptation étaient limitées et que le CAEP ne s'était occupé ni de transfert de technologies ni de questions de financement.

12. Résumant sa présentation, C/ENV a souligné que le soutien du CAEP aux activités du GIACC se rapporterait principalement à l'évaluation et à la quantification des incidences, aux études sur les mesures d'atténuation et à leurs avantages, et à la proposition de politiques et d'orientations pour la mise en œuvre des solutions d'atténuation de rechange. Elle a informé la réunion que la dernière réunion du Groupe directeur du CAEP (Zurich, 26 – 30 novembre 2007) avait soulevé des questions concernant le dédoublement des travaux, étant donné qu'il y a eu des incertitudes concernant les éventuelles demandes du GIACC. Le CAEP en était déjà à mi-chemin de son cycle de production et la marge était limitée pour ce qui était d'introduire de nouvelles tâches en réponse aux attributions du GIACC sans que l'on doive abandonner ou retarder des tâches existantes en raison des limites en matière de ressources et de temps. Un calendrier du CAEP a été porté à l'attention de la réunion. Le texte de présentation de C/ENV est affiché sur la page web et sur le site sécurisé du GIACC.

13. Durant les délibérations qui ont suivi, l'accent a été mis sur l'importance des données sur la consommation de carburant pour les travaux du GIACC. Le Président a indiqué qu'au cours des présentations qui seraient faites la journée suivante par des représentants de l'industrie aéronautique, la question du partage de ce type de données pour faire avancer les travaux du Groupe pourrait être posée. Il a toutefois insisté sur le fait que l'absence de données ne pourrait être utilisée comme excuse pour ne pas prendre des décisions de politique. Le Groupe devrait se concentrer sur les données dont il dispose déjà au travers du CAEP et du Secrétariat. Dans la suite de ses travaux, le Groupe pourrait définir ses besoins en matière de données et, dans ses rapports au Conseil, il pourrait demander à ce dernier de solliciter du CAEP qu'il lui fournisse les données nécessaires en amendant, s'il y lie, le mandat du Comité.

14. Soulignant le fait que la protection de l'environnement est également l'une des priorités les plus élevées des Nations Unies, D/ATB a rappelé que l'un des objectifs du Millénaire de l'ONU était de garantir la viabilité environnementale en intégrant les principes du développement durable dans les politiques et les programmes nationaux, et de renverser la tendance à la perte des ressources

environnementales. Elle a souligné le fait que l'OACI collaborait pleinement avec ses organisations sœurs des Nations Unies dans l'effort mondial pour limiter ou réduire les émissions provenant de l'aviation internationale et pour réduire l'incidence du bruit des aéronefs sur les populations exposées. C/ENV a alors fourni des renseignements sur les travaux des autres organisations des Nations Unies, notamment la CCNUCC et le GIEC, dans le domaine des changements climatiques et sur les rapports de l'OACI avec ces institutions. Elle a aussi fourni des renseignements sur les faits récemment survenus, notamment la Conférence de Bali, qui a donné le coup d'envoi de négociations pour un nouvel accord international sur les changements climatiques d'ici la fin de 2009, et elle a souligné le fait que le processus pour préparer le Plan d'action de Bali se déroulerait en parallèle avec le processus pour préparer le Programme d'action du GIACC. Le calendrier des principales activités dans le cadre du processus de la CCNUCC qui intéressent les activités du GIACC a été fourni.

15. Concluant ses remarques, C/ENV a rappelé que de nombreux organes des Nations Unies avaient des rôles et des mandats en matière de changements climatiques et que la dernière session de l'Assemblée avait renforcé la nécessité pour l'OACI d'exercer son rôle de chef de file en ce qui concerne les émissions de l'aviation internationale. Elle a souligné le fait qu'il demeurerait quelques obstacles au plein exercice de ce rôle de chef de file, tels que la disponibilité, le contrôle et la prise en compte de données, le plein accès à des mécanismes et à un financement souples, un plan d'action clair et une vision de la manière dont le secteur s'occuperait de son incidence sur les changements climatiques et stabiliserait ses émissions futures. C/ENV a souligné que la coopération et les partenariats mondiaux étaient essentiels à la réalisation des objectifs environnementaux de l'OACI. Le texte de la présentation est affiché sur la page web et sur le site web sécurisé du GIACC.

16. Au cours des délibérations qui ont fait suite, il a été noté que l'opinion publique dans certains cas surestimait l'incidence de l'aviation sur les changements climatiques et sous-estimait les mesures prises pour contrer cette incidence. Soulignant la nécessité d'une plus grande diffusion des informations, C/ENV a indiqué que l'*ICAO Environmental Report 2007* constituerait un bon outil pour promouvoir les efforts faits en vue de réduire l'incidence de l'aviation sur l'environnement. Convenant qu'il y avait un problème de communication, le Président a indiqué que cette question pourrait être abordée dans le cadre des mesures prises par le GIACC. Certains membres ont souligné le fait qu'une haute priorité devrait être accordée au transfert de technologies vers les pays en développement ainsi qu'à un financement innovateur dans ce cadre et dans le Programme d'action du GIACC.